



Grand Est

Cap vers la viticulture durable

Principale orientation :



Description du groupe

>Période de réalisation :

De novembre 2016 à décembre 2020

>Nombre d'exploitations : 12

>Territoire concerné : Baroville – Fontaine – Arconville

>Structure porteuse du projet :

Coopérative viticole de la région de Baroville – Champagne BARFONTARC
18 rue de Bar-sur-Aube
10 200 BAROVILLE
03 25 27 07 09

>Animateur du groupe :

Manon MARCANTONIO
manon@barfontarc.com

>Co-financeur :

Agence de l'eau Seine-Normandie

>Indicateurs suivis : Non précisés

>Partenaires engagés :

[Chambre d'Agriculture de l'Aube](#)
[Celesta lab](#)
[Entreprise Promété](#)

Contexte

En 2013, la coopérative viticole Barfontarc initie le projet d'accompagner ses adhérents vers une évolution de leurs pratiques viticoles, projet immédiatement validé par ses adhérents. Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires est un des objectifs de ce projet. En 2014, un événement marque définitivement l'orientation de ce groupe de viticulteurs. La quatrième version du référentiel champenois dédié à la viticulture durable voit le jour. Ce référentiel ambitieux s'appuie sur 4 piliers dont la maîtrise du recours aux intrants dans un objectif de respect de la santé et de l'environnement.

La coopérative voit ce référentiel comme une opportunité et décide d'en faire le socle pour l'évolution qu'elle souhaite proposer à ses adhérents. Le 7 avril 2014, ce référentiel « viticulture durable en Champagne » obtient l'équivalence du niveau 2 de la certification environnementale du ministère.

Dès le départ, le projet de la coopérative est adopté par un groupe de 7 viticulteurs et au fil des saisons d'autres vigneronns viennent s'ajouter à ce groupe. En 2016, un groupe de 12 personnes s'est ainsi constitué pour s'impliquer pleinement dans ce projet.

Objectif

>Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires grâce à l'accompagnement technique de 12 adhérents de la coopérative de Barfontarc, en s'appuyant sur le référentiel « Viticulture Durable en Champagne ». A l'échelle de la coopérative l'objectif est de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires de 20% par rapport à l'IFT régional de référence à l'horizon 2019.

Axes de travail – leviers mobilisés

Il est nécessaire d'acquérir des connaissances en ce qui concerne la **pulvérisation** (réglage du pulvérisateur, connaissance des différents matériels proposés sur le marché) afin de permettre la pratique des **modulations de dose**, de bénéficier d'une **efficacité optimale** lors des traitements, de confiner les bouillies pulvérisées dans les parcelles traitées et de préserver l'environnement et la sécurité des utilisateurs.

Une **fertilisation raisonnée et adaptée** possède de multiples avantages tels que limiter la vigueur de la vigne donc diminuer sa sensibilité aux maladies, éviter les excès donc les pertes dans le milieu naturel et favoriser l'activité biologique du sol.

Les **différentes techniques de travail du sol ou d'enherbement** permettent de limiter l'utilisation des herbicides au strict minimum, lutter contre l'érosion, préserver la vie microbologique du sol et les ressources en eau.

Enfin pour les mesures prophylactiques, l'**effeuillage précoce** permet de limiter l'utilisation des anti-botrytis.